

Décision n° 2016-085 du 31 mai 2016 **relative à la transmission d'informations par les gestionnaires d'infrastructure** **et les exploitants d'installations de service**

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ci-après « l'Autorité »),

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2132-7 et L. 1264-2 ;

Vu la consultation publique organisée du 4 au 29 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré le 31 mai 2016 ;

1. MISSIONS ET OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'AUTORITE

1. L'article L. 2131-1 du code des transports dispose que l'Autorité « *concourt au suivi et au bon fonctionnement, dans ses dimensions techniques, économiques et financières, du système de transport ferroviaire national, notamment du service public et des activités concurrentielles, au bénéfice des usagers et clients des services de transport ferroviaire* ». L'article L. 2131-3 du même code dispose par ailleurs que l'Autorité « *assure une mission générale d'observation des conditions d'accès au réseau ferroviaire* ».
2. Les missions imparties à l'Autorité au titre des articles L. 2131-1 et L. 2131-3 du code des transports impliquent des travaux d'analyse et des études régulières basés sur des éléments d'information quantitatifs et qualitatifs dont l'Autorité doit nécessairement disposer.
3. Les éléments que l'Autorité prévoit de collecter régulièrement doivent notamment lui permettre d'analyser selon plusieurs dimensions (par zone géographique, par type d'activité et de trafic, par type d'entreprise) :
 - le fonctionnement du système de réservation et d'allocation des capacités du réseau ferroviaire : modalités et qualité de la gestion de l'allocation des capacités pour la circulation et les travaux ;
 - le degré d'utilisation, l'entretien et la qualité d'exploitation du réseau ferroviaire ;
 - le degré d'utilisation et les modalités d'accès aux installations de service ;
 - les modèles d'affaires des acteurs et l'impact des politiques publiques sur l'évolution du secteur.
4. Deux objectifs sont visés à travers la collecte d'informations objet de la présente décision : le premier, à des fins de régulation, le second, à des fins d'information, par la mise à disposition de notes de conjoncture synthétiques périodiques, comprenant des indicateurs agrégés et des données expurgées du secret des affaires issues des analyses réalisées.

2. POUVOIRS DE L'AUTORITE EN MATIERE DE RECUEIL D'INFORMATIONS

5. L'article L. 2132-7 du code des transports dispose que l'Autorité « *peut recueillir des données, procéder à des expertises et mener des études et toutes actions d'information nécessaires dans le secteur ferroviaire. Elle peut notamment, par une décision motivée, prévoir la transmission régulière d'informations par les gestionnaires d'infrastructure, les exploitants d'infrastructures de service, les entreprises ferroviaires et la SNCF* ».
6. Ce même article impose aux gestionnaires d'infrastructure, aux exploitants d'infrastructures de service, aux entreprises ferroviaires et à la SNCF de communiquer à l'Autorité « *les informations statistiques concernant l'utilisation des infrastructures, la consistance et les caractéristiques de l'offre de transport proposée, la fréquentation des services, ainsi que toute information relative aux résultats économiques et financiers correspondants* ».
7. L'article L. 2132-7 du code des transports permet par conséquent à l'Autorité d'imposer aux entités visées la transmission de données ou d'informations sans qu'elles puissent s'y opposer en invoquant le secret des affaires.
8. En outre, l'article L. 1264-2 dispose que « *pour l'accomplissement de ses missions, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières dispose d'un droit d'accès à la comptabilité des gestionnaires d'infrastructure, des exploitants d'installations de service, des entreprises ferroviaires et autres candidats, de la SNCF, [...], ainsi qu'aux informations économiques, financières et sociales nécessaires* ».
9. Enfin, l'Autorité rappelle que l'absence de transmission des informations constitue un manquement susceptible d'être sanctionné en application de l'article L. 1264-7 du code des transports. La procédure prévue en cas de manquement est précisée à l'article L. 1264-8 du même code.

3. PERIMETRE DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS

10. S'agissant de l'infrastructure ferroviaire, en application des articles L. 2132-1 et L. 2122-1 du code des transports, l'Autorité exerce sa compétence sur le réseau ferroviaire national et les lignes ferroviaires ouvertes à la circulation publique qui lui sont reliées, y compris les lignes d'accès aux installations de service ou celles desservant ou pouvant desservir plus d'un client final. A ce titre, les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire visés par le projet de collecte d'informations sont SNCF Réseau pour le réseau ferré national et les établissements publics grands ports maritimes pour les voies ferrées portuaires.
11. S'agissant des installations de service, la collecte d'informations vise les exploitants de centres de maintenance, de gares de voyageurs, de gares de triage, de voies de service, de cours de marchandises, de stations d'approvisionnement en combustible, d'installations de sablage, de passerelles de visite de toitures et de chantiers de transport combiné.

4. NATURE DES INFORMATIONS DEMANDEES

12. Pour la réalisation des missions et des objectifs susmentionnés et en application des articles L. 2132-7 et L. 1264-2 du code des transports, les informations demandées dans le cadre de la collecte de données concernent la gestion d'infrastructures ferroviaires et l'exploitation des installations de service.
13. L'Autorité précise que les annexes de la présente décision visent à fournir un exemple de formalisme concret et conforme aux besoins. L'Autorité est par ailleurs équipée techniquement pour pouvoir manipuler des bases de données de grande taille, sous différents formats. Elle peut, par conséquent, sous condition de validation préalable par l'Autorité et sur demande des acteurs, accepter la transmission de données issues d'extractions directes des systèmes d'information des acteurs pour

minimiser les coûts de développement et de saisie complémentaires des acteurs qui le demandent. Les acteurs souhaitant mettre en place ce type d'échange (qui peut par la suite être automatisable) sont donc invités à se manifester auprès de l'Autorité dès la publication de la présente décision pour présenter leurs systèmes d'information et les extractions qui peuvent en être faites.

4.1. Informations relatives à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire

14. Pour réaliser ses analyses, il est nécessaire que l'Autorité recueille des informations techniques liées aux caractéristiques physiques du réseau ferroviaire. Ces informations sont à détailler par catégorie UIC de voie et à la maille des infrapôles ou, lorsque le rapprochement est possible, par région administrative :
 - la longueur du réseau, du réseau électrifié et du réseau à grande vitesse (en km de lignes et de voies principales exploitées et non exploitées) ;
 - l'âge moyen du réseau ;
 - la longueur des voies principales hors d'âge ;
 - la longueur des voies de service (voies à usages courants et à usages spécifiques).

15. Afin d'analyser le fonctionnement du système d'allocation des capacités de circulation du réseau ferroviaire, il est nécessaire que l'Autorité recueille des informations suivantes :
 - allocation des capacités à la construction du service :
 - le nombre de sillons-jours demandés, attribués « fermes », « à l'étude », non attribués ;
 - le nombre de sillons-kilomètres attribués « fermes » ;
 - le nombre de sillons-jours en « trou de régime » à l'issue de la construction du service ;
 - traitement des sillons « à l'étude » après la construction de l'horaire de service :
 - le nombre de sillons-jours affermis ;
 - le nombre de sillons-jours non attribués ;
 - le nombre de sillons-jours modifiés ou supprimés par le demandeur ;
 - le nombre de sillons-jours en « trou de régime » à l'issue du traitement des sillons « à l'étude » ;
 - traitement des demandes en adaptation :
 - le nombre de sillons-jours demandés ;
 - le nombre de sillons-jours attribués ;
 - le nombre de sillons-jours non attribués ;
 - suivi des modifications et suppressions de sillons attribués « fermes » :
 - le nombre de sillons-jours « fermes » modifiés et supprimés par le gestionnaire d'infrastructure ;
 - le nombre de sillons-jours « fermes » modifiés et supprimés par le demandeur ;
 - le taux de demandes déclarées irréalisables par le gestionnaire d'infrastructure ;
 - capacités travaux :
 - le nombre de fenêtres (plages) réservées issues du programme général de travaux ;
 - le nombre de fenêtres (plages) supplémentaires réservées après publication du programme général de travaux ;
 - le taux de consommation des fenêtres réservées (planches dans plages selon l'outil CAPteur).

16. Afin d'analyser le degré d'utilisation du réseau ferroviaire, il est nécessaire que l'Autorité recueille des informations portant sur les circulations effectivement réalisées suite à l'allocation des capacités, à savoir :

- Pour le transport de voyageurs, le total des trains.km sur lignes électrifiées ainsi que les trafics commerciaux et non-commerciaux en trains.km, détaillés par type de trafic, par catégorie UIC de voies, par région et par entreprise ferroviaire ;
 - Pour le transport de marchandises, les trafics commerciaux et non-commerciaux en trains.km et tonnes.km brutes par type de trafic et le total des trains.km par catégorie UIC de voies. Ces informations sont à détailler par entreprise ferroviaire.
17. Enfin, l'analyse du fonctionnement du marché ferroviaire amont doit nécessairement prendre en compte le suivi de la qualité de la gestion et de l'exploitation de l'infrastructure. L'Autorité recueille à cette fin les indicateurs suivants :
- Indicateurs de qualité de l'allocation des capacités commerciales, par entreprise ferroviaire :
 - le taux de traitement mensuel des minutes supplémentaires à 4 mois ;
 - le nombre mensuel de sillons-jour concernés par une levée de précarité (à J-60 pour le fret, J-120 pour le voyageur) ;
 - le délai moyen de réponse à une nouvelle demande en adaptation ;
 - le délai moyen de préavis des demandes clients en adaptation ;
 - le nombre de sillons-jour du préconstruit affectés par des travaux à la date de publication du service ;
 - Indicateurs de qualité d'exploitation, par entreprise ferroviaire :
 - le taux de régularité à 5 minutes ;
 - le cumul des minutes perdues et sa répartition par cause ;
 - le nombre d'événements-origines maîtrisables ;
 - Indicateurs de qualité de gestion de l'infrastructure :
 - le cumul kilométrique des limitations permanentes de vitesse par catégorie UIC de voies ;
 - le temps moyen d'indisponibilité après incident ;
 - les nombres et montants des "Gopeq" (grande opération programmée équivalent) par catégorie UIC de voies ;
 - le nivellement longitudinal (NL) des voies par catégorie UIC de voies.

4.2. Informations relatives à l'utilisation des installations de service

18. Afin d'analyser le degré d'utilisation et les modalités d'accès aux installations de service, il est nécessaire que l'Autorité recueille des informations technico-économiques liées aux caractéristiques et à l'utilisation des installations de services :
- L'identification et la localisation des technicentres et des ateliers de maintenance, le nombre d'opérations effectuées sur les installations de maintenance légère et lourde, pour compte propre et par des tiers ; les montants en euros facturés à des tiers et les charges afférentes à l'utilisation des installations pour compte propre. L'information est demandée a minima par technicentre et, si disponible, par atelier;
 - L'identification et la localisation des installations d'approvisionnement en combustible exploitées ;
 - L'identification et la localisation des gares de triage à gravité exploitées et les volumes facturés pour le triage à gravité et pour les voies de service (en km/jour) ;
 - Pour les gares de voyageurs d'intérêt national, le nombre de mouvements et le nombre de voyageurs sur la période considérée ;
 - L'identification et la localisation des chantiers de transport combiné exploités, le nombre d'unités de transport intermodal traitées et le nombre de trains associés ;
 - L'identification et la localisation des cours de marchandises exploitées et les durées d'utilisation facturées ;

- Les éventuels refus d'accès aux installations de service susmentionnées, les entreprises ferroviaires concernées et le motif de refus.

4.3. Informations relatives aux résultats économiques et financiers

4.3.1. Transmission d'informations par les gestionnaires d'infrastructures

19. Afin d'analyser les modèles d'affaires des gestionnaires d'infrastructure et réaliser des évaluations de politiques publiques, il est nécessaire que l'Autorité recueille les informations économiques et financières suivantes :

- Le compte de résultat de l'entreprise ;
- Le bilan de l'entreprise ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'entreprise ;
- Les éléments de bilan détaillé : capitaux propres, dont capital social et résultat net, la dette financière nette, dont dette financière, concours bancaires courants, autres dettes, disponibilités et valeurs mobilières de placement ;
- Les redevances d'accès, de réservation, de circulation, de circulation électrique et les redevances quai par type de trafic et par entreprise/client ;
- Le total des compensations fret perçues ;
- Les charges d'exploitation, d'entretien et de renouvellement par catégorie UIC et par établissement (EIC, Infrapôle, zone portuaire) ;
- Le compte de résultat simplifié dans le format proposé en annexe 1.

4.3.2. Transmission d'informations par les exploitants d'installations de service

20. Afin d'analyser les modèles d'affaires des exploitants d'installations de service et réaliser des évaluations de politiques publiques, il est nécessaire que l'Autorité recueille les informations économiques et financières suivantes :

- Le compte de résultat de l'entreprise ;
- Le bilan de l'entreprise ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'entreprise ;
- Les produits perçus pour l'accès et l'utilisation des installations de service exploitées par entreprise ferroviaire ou candidat autorisé :
 - redevances gares voyageurs ;
 - redevances d'accès aux sites d'approvisionnement en combustible ;
 - redevances pour les centres de maintenance ;
 - redevances d'accès aux sites d'approvisionnement en sable ;
 - redevances d'usage des voies de service ;
 - redevance gares de triage ;
 - charges d'accès aux passerelles de visite de toiture ;
 - redevances pour l'usage des installations ferroviaires dans les CTC ;
 - redevances d'accès aux cours de marchandises ;
- Pour les chantiers de transport combiné :
 - Le compte de résultat analytique pour l'activité d'exploitation de chantier de transport combiné dans le format proposé en annexe 2 ;
 - Les modalités et coûts de possession du matériel.

5. FREQUENCE DE LA COLLECTE D'INFORMATION

21. L'Autorité prévoit de collecter l'ensemble des informations susmentionnées à une fréquence annuelle pour l'exercice 2015, et les informations relatives aux trafics et à certains indicateurs de qualité à une fréquence trimestrielle pour l'exercice 2016.

6. UTILISATION DES DONNEES COLLECTEES

22. L'Autorité rappelle tout d'abord que ses agents sont soumis à des obligations déontologiques en vertu de la charte de déontologie de l'Autorité, et notamment au secret et à la discrétion professionnels (décision n° 2015-040 du 4 novembre 2015).
23. Les données collectées seront conservées, traitées et utilisées par le département des études et de l'observation des marchés, rattaché directement au secrétaire général de l'Autorité. Pour l'exercice des missions de régulation de l'Autorité et dans le souci de ne pas multiplier auprès des acteurs les demandes de communication des mêmes données par d'autres services, ces informations pourront toutefois être retransmises en interne et utilisées dans des conditions strictement encadrées. Pour ce faire, les services demandeurs de l'Autorité devront avoir formé une demande préalable en ce sens au département des études et de l'observation des marchés, qui en avisera immédiatement l'opérateur concerné. En tout état de cause, les données collectées ne pourront être utilisées ni dans le cadre de procédures de règlement de différend, ni dans le cadre de procédures de sanction.
24. Outre l'utilisation qui en sera faite pour les besoins propres liés à l'exercice des missions de régulation de l'Autorité, les données collectées pourront également alimenter des actions d'information, dans le respect des secrets protégés par la loi. Dans ce cadre, l'Autorité prévoit de publier sur son site Internet et dans son rapport annuel des indicateurs portant sur les services proposés, afin de répondre au besoin d'information des usagers, des clients et du grand public. Ces indicateurs pourront par exemple rendre compte du chiffre d'affaires global du marché, du volume de trafic, du nombre de passagers transportés, du volume de tonnes transportées et, le cas échéant, de l'intensité concurrentielle.
25. Sous les mêmes réserves tenant à la protection des secrets protégés par la loi, l'Autorité pourra utiliser, le cas échéant, les informations collectées pour des présentations dans le cadre de manifestations publiques (colloques, séminaires, conférences...). Les informations publiées et/ou communiquées seront agrégées et/ou retraitées, de manière à préserver la confidentialité des données.
- 26.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire et les exploitants d'installations de service transmettent à l'Autorité les informations mentionnées en annexe 1 pour les premiers et en annexe 2 pour les seconds :

- au plus tard le 1^{er} août 2016 pour les informations portant sur l'exercice 2015 et le premier trimestre 2016 ;
- au plus tard le 15 du deuxième mois suivant la fin du trimestre concerné pour les informations relatives aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'année 2016 ;

Article 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution de cette décision et de sa publication sur le site internet de l'Autorité.

L'Autorité a adopté la présente décision le 31 mai 2016.

Présents : Monsieur Pierre Cardo, président ; Madame Anne Yvrande-Billon, vice-présidente ; Mesdames Anne Bolliet et Marie Picard ainsi que Messieurs Jean-François Bénard, Yann Pétel et Michel Savy, membres du collège.

Le Président

Pierre CARDO

Annexe 1 - Gestionnaires d'infrastructures

Liste et définition des informations à transmettre à l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières par les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires

MODALITES

Cette annexe vise à proposer un exemple de formalisme permettant de répondre aux besoins de l'Autorité.

Ce fichier est composé de **11 onglets**.

Les gestionnaires d'infrastructure doivent compléter intégralement les cellules grisées des onglets 2 à 11 :

1. Définitions
2. Informations sur le gestionnaire d'infrastructure (onglet GI)
3. Utilisation de l'infrastructure - Caractéristiques du réseau (onglet Utilisation infra-réseau)
4. Utilisation de l'infrastructure - Sillons voyageurs (onglet Utilisation infra-sillonsV)
5. Utilisation de l'infrastructure - Sillons marchandises (onglet Utilisation infra-sillonsM)
6. Utilisation de l'infrastructure - Sillons travaux (onglet Utilisation infra-sillonsT)
7. Utilisation de l'infrastructure - Trafic (onglet Utilisation infra-traffic)
8. Indicateurs de qualité de l'allocation des capacités commerciales (onglet Indic. qualité allocation)
9. Indicateurs de qualité de l'exploitation (onglet Indic. qualité exploitation)
10. Indicateurs de qualité de l'infrastructure (onglet Indic. qualité de l'infra.)
11. Résultats économiques et financiers (onglet REF)

Le périmètre géographique des informations collectées est le territoire national (Réseau ferré national ("RFN") et voies ferrées portuaires).

- Pour la première collecte, les données à renseigner couvrent la période de l'année 2015 et du T1 2016. Le fichier doit être transmis à l'Autorité **au plus tard le 1er août 2016**.

- **Pour les données du T2 au T4 2016**, les informations relatives à chaque trimestre d'activité sont transmises à l'Autorité **au plus tard le 15 du deuxième mois suivant la fin du trimestre**.

Merci de préciser la période couverte par les informations fournies dans ce fichier :

Du : JJ/MM/AAAA

Au : JJ/MM/AAAA

Les gestionnaires d'infrastructure sont invités à fournir à l'Autorité tous documents et/ou précisions complémentaires susceptibles de permettre à l'Autorité d'analyser au mieux les informations collectées dans le cadre de la présente Décision.

Dans tout le document, l'acronyme GI désigne le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire, EF signifie entreprise ferroviaire et le terme "Transporteur" englobe les EF et les opérateurs de transport combiné.

Les informations listées ci-dessous doivent être spécifiées dans les onglets 3 à 11 de la présente annexe.

Informations sur l'utilisation de l'infrastructure

Sur les caractéristiques du réseau (onglet 3)

Libellé	Format de l'information	Définition	Fréquence de collecte
Longueur totale du réseau	kilomètres de lignes et de voies	Nombre total de kilomètres de lignes et de voies principales sur le réseau du GI. L'information est détaillée par type de voies (catégories UIC) et par région ou par établissement (ex: infrapôle, port).	Annuelle
Longueur du réseau électrifié	kilomètres de lignes et de voies	Nombre total de kilomètres de lignes et de voies électrifiées sur le réseau du GI. L'information est détaillée par type de voies (catégories UIC) et par région ou par établissement (ex: infrapôle, port).	Annuelle
Longueur du réseau LGV	kilomètres de lignes et de voies	Nombre total de kilomètres de lignes et de voies à grande-vitesse sur le réseau du GI. L'information est détaillée par région ou par établissement (ex: infrapôle, port).	Annuelle
Longueur des voies de service	kilomètres	Nombre total de kilomètres de voies de service sur le réseau du GI. L'information est détaillée par type de voies de service (voies SGTC, voies à usage courant et spécifique) et par région.	Annuelle
Age moyen du réseau	Nombre	Age moyen de la voie obtenu par la moyenne pondérée des âges des 3 composants (rail, traverses, ballast). La pondération est déterminée par les coûts de renouvellement de chaque composant pour 1 kilomètre de voie. Dans le cas d'une autre méthode d'évaluation par le GI, la méthodologie doit être détaillée dans le champ réponse approprié. L'information est détaillée par type de voies (catégories UIC) et par région ou par établissement (ex: infrapôle, port).	Annuelle
Voies hors d'âge	kilomètres	Nombre total de kilomètres de voies dites hors d'âge, sur la base des composants de la voie dont l'âge est au-delà du seuil de régénération défini dans la politique de régénération qui les concerne. L'information est détaillée par type de voies (catégories UIC) et par région ou par établissement (ex: infrapôle, port).	Annuelle

Sur les sillons et le trafic (onglets 4, 5, 6 et 7) :

Libellé	Format de l'information	Définition	Fréquence de collecte
Sillons demandés	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours demandés par les EF (voyageurs, fret) et candidats autorisés : - demandes au service (demandes effectuées de décembre n-2 à avril n-1 pour l'horaire de service n) ; - demandes en adaptation (demandes effectuées après la publication de l'horaire de service) ; L'information est détaillée par demandeur et par type de trafic.	Annuelle
Sillons attribués "fermes"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours attribués par le GI à la publication de l'horaire de service. L'information est détaillée par demandeur et par type de trafic.	Annuelle
Sillons "à l'étude"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours restant "à l'étude" lors de la publication de l'horaire de service. L'information est détaillée par demandeur et par type de trafic.	Annuelle
Sillons "non attribués"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours non attribués par le GI. L'information est détaillée par demandeur et par type de trafic.	Annuelle
Sillons "affermiss"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours attribués par le GI suite au traitement des sillons à l'étude. L'information est détaillée par demandeur et par type de trafic.	Annuelle
Sillons "supprimés"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours "fermes" ayant ensuite été supprimés. Il est demandé de distinguer les sillons supprimés par le GI de ceux supprimés par les demandeurs.	Annuelle
Sillons "modifiés"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours "fermes" ayant ensuite été modifiés. Il est demandé de distinguer les sillons modifiés par le GI de ceux modifiés par les demandeurs.	Annuelle
Sillons commerciaux	Sillons-jours	Sillons correspondant à une circulation à vocation commerciale (conventionnée ou non) sur voies principales.	Annuelle
Sillons non-commerciaux	Sillons-jours	Sillons correspondant à une circulation à vocation non commerciale (trafic haut-le-pied, circulations techniques sur voies de service etc.).	Annuelle
Sillons.km totaux attribués fermes	Sillons.km	Nombre total de sillons.km commerciaux attribués par le GI à la publication de l'horaire de service.	Annuelle
Nombre de sillons-jours "en trou de régime"	Sillons-jours	Nombre de sillons-jours non attribués parmi les demandes de sillons-jours réguliers (régimes).	Annuelle

Nombre de fenêtres (plages) réservées issues du programme général de travaux	Jours	Durée des plages travaux réservées à la publication du programme général de travaux	Annuelle
Nombre de fenêtres (plages) supplémentaires réservées	Jours	Durée des plages travaux supplémentaires réservées après la publication du programme général des capacités travaux.	Annuelle
Taux de consommation des fenêtres réservées	%	Taux d'occupation des plages travaux par des planches travaux (suivi dans l'outil CAPteur).	Trimestrielle
Trafic commercial intérieur	Trains.km	Nombre total de trains.km commerciaux dont l'origine et la destination se situent sur le territoire national.	Trimestrielle
Trafic commercial international	Trains.km	Nombre total de trains.km commerciaux dont l'origine ou la destination se situent hors du territoire national.	Trimestrielle
Trafic commercial de transit	Trains.km	Nombre total de trains.km commerciaux dont l'origine et la destination se situent hors du territoire national.	Trimestrielle
Sur les indicateurs de qualité (onglets 8, 9, 10) :			
Libellé			Fréquence de collecte
Taux de traitement des minutes supplémentaires à 4 mois. Anticipation de l'adaptation du tracé des trains avant circulation : part des minutes traitées à M-4. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Nombre de sillons-jour fret concernés par une levée de précarité (restant à traiter) à J – 60. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Nombre de sillons-jour voyageurs concernés par une levée de précarité (restant à traiter) à J – 120. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Délai moyen (en journées) de réponse à une nouvelle de demande en adaptation. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Délai moyen (en journées) de préavis des demandes clients en adaptation. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Nombre de sillons-jour du préconstruit affectés par des travaux (à la date de publication du service).			Annuelle
Régularité à 5 minutes toutes causes (Moyenne des minutes perdues aux 100 km par rapport à l'horaire prévu). L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre GI (SAP). Fournir également le détail des minutes perdues causes GI "internes" et le nombre d'événements-origines ("EO") maitrisables GI. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre EF (SAP). L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre Autres (SAP). L'information est à fournir au global et par demandeur.			Trimestrielle
Répartition des minutes perdues pour causes GI (SAP), détaillée par catégorie de causes. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Annuelle
Répartition des minutes perdues pour causes EF (SAP), détaillée par catégorie de causes. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Annuelle
Répartition des minutes perdues pour causes Autres (SAP), détaillée par catégorie de causes. L'information est à fournir au global et par demandeur.			Annuelle
Cumul kilométrique des limitations permanentes de vitesse. L'indicateur est détaillé par catégorie de voies UIC.			Trimestrielle
Nivellement longitudinal des voies (NL d'état). L'indicateur est détaillé par catégorie de voies UIC.			Annuelle

Temps moyen d'indisponibilité suite à incident (global activité).	Trimestrielle
Suivi des "Gopeq" (grande opération programmée équivalent), en nombre de kilomètres et coût du Gopeq par catégorie de voies UIC.	Annuelle

Informations sur les résultats économiques et financiers (onglet 11)

Libellé	Format de l'information	Définition	Fréquence de collecte
Charges d'exploitation	k€	Total des charges d'exploitation du GI, détaillées par catégories UIC et par établissement régional.	Annuelle
Charges d'entretien	k€	Total des charges d'entretien du GI, détaillées par catégories UIC et par établissement régional.	Annuelle
Investissements de renouvellement	k€	Total des investissements de renouvellement effectués par le GI en 2015, détaillées par catégories UIC et par établissement régional.	Annuelle
Redevances d'accès	k€	Montant total annuel des redevances d'accès. Ce montant est détaillé par type de trafic et par entreprise cliente.	Annuelle
Redevances de réservation	k€	Montant total annuel des redevances de réservation. Ce montant est détaillé par type de trafic et par entreprise cliente.	Annuelle
Redevances de circulation	k€	Montant total annuel des redevances de circulation. Ce montant est détaillé par type de trafic et par entreprise cliente.	Annuelle
Redevances de circulation électrique	k€	Montant total annuel des redevances de circulation électrique. Ce montant est détaillé par type de trafic et par entreprise cliente.	Annuelle
Redevances quai	k€	Montant total annuel des redevances quai. Ce montant est détaillé par type de trafic et par entreprise cliente.	Annuelle
Compensations fret perçues	k€	Montant total annuel des compensations fret perçues par le GI pour l'ensemble de l'activité fret.	Annuelle

INFORMATIONS SUR LE GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE

Informations à compléter/mettre à jour à chaque envoi de fichier

Votre statut :	
----------------	--

Nom de l'entreprise/ Dénomination sociale	
Forme juridique de l'entreprise	
N° SIREN de l'entreprise	
Nom du groupe / Dénomination sociale du groupe, le cas échéant	
N° SIREN du groupe, le cas échéant	

NOM et prénom de l'interlocuteur répondant	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE*- Caractéristiques du réseau -***Fréquence de collecte : Annuelle**

Les informations demandées correspondent aux caractéristiques du réseau que vous gérez, au 31/12/2015. Merci de vous référer aux définitions fournies à l'onglet 1 de la présente annexe.

	Longueur en kilomètres de lignes	Longueur en kilomètres de voies principales	Age moyen
Réseau exploité au total			
<i>Dont réseau électrifié</i>			
<i>Dont réseau LGV</i>			
<i>Dont voies hors d'âge</i>			

	Longueur en kilomètres
Voies de service	
<i>Dont voies à usages courants</i>	
<i>Dont voies à usages spécifiques</i>	

Merci de détailler les informations suivantes par catégorie UIC au 31/12/2015. Il est demandé de remplir le tableau ci-dessous pour chaque infrapôle, ainsi que par région administrative lorsque l'information est disponible :

Documents à fournir :

- La liste des établissements infrapôles et une visualisation cartographique de leur périmètre

Libellé infrapôle/région :

Pour le réseau principal exploité :

	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	UIC 7 à 9 (SV)	Total
Longueur du réseau						
<i>En km de lignes</i>						0
<i>En km de voies</i>						0
Dont réseau électrifié						
<i>En km de lignes</i>						0
<i>En km de voies</i>						0
Age moyen du réseau						0
Kilomètres de voies hors d'âge						0

Merci de détailler les informations suivantes au 31/12/2015, par région.

Libellé infrapôle/région :

Pour les voies de service :

Total kilomètres de voies de service	
<i>Dont km voies à usages courants</i>	
<i>Dont km voies à usages spécifiques</i>	

Précisez ci-dessous votre méthodologie de calcul de l'âge moyen de réseau, si celle-ci diffère de la définition proposée dans l'onglet Définitions :

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE
- Sillons voyageurs -

Fréquence de collecte : Annuelle

Merci de préciser les informations suivantes portant sur les demandes de sillons voyageurs et leur traitement, en vous référant aux définitions fournies à l'onglet 1 de la présente annexe. Les informations sont à détailler par demandeur.

La première collecte d'informations concernera :

- l'horaire de service 2015 : tous les tableaux sont à remplir ;

- l'horaire de service 2016 : remplir le tableau "Construction du service" et les indicateurs ;

- l'horaire de service 2017 : remplir le tableau "Construction du service" et l'indicateur "nombre de sillons-jours en trou de régime post construction du service" après publication de l'horaire de service 2017 en septembre.

Dénomination du demandeur :

	CONSTRUCTION DU SERVICE			
	Traitement des demandes au service			
	Sillons demandés	Sillons attribués "fermes"	Sillons "à l'étude"	Sillons non attribués
	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours
Sillons commerciaux - Trafic intérieur				
TER (fournir un détail par région)				
Transilien				
TAGV				
TGL				
Dont TET				
Dont Hors TET				
Dont Autres				
Total sillons - trafic intérieur	0	0	0	0
Sillons commerciaux - Trafic international				
TAGV				
TGL				
Dont TET				
Dont Hors TET				
Dont Autres				
Total sillons - trafic international	0	0	0	0
Sillons non-commerciaux				
Total sillons non commerciaux				
Dont LGV				
Total Sillons-jours	0	0	0	0
Total Sillons-kilomètres attribués "fermes"				

	ADAPTATION DU SERVICE					
	Suivi des sillons à l'étude			Traitement des demandes en adaptation		
	Sillons affermis	Sillons non attribués	Sillons modifiés ou supprimés par le demandeur	Sillons demandés	Sillons attribués	Sillons non attribués
	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours
Sillons commerciaux - Trafic intérieur						
TER (fournir un détail par région)						
Transilien						
TAGV						
TGL						
Dont TET						
Dont Hors TET						
Dont Autres						
Total sillons - trafic intérieur	0	0	0	0	0	0
Sillons commerciaux - Trafic international						
TAGV						
TGL						
Dont TET						
Dont Hors TET						
Dont Autres						
Total sillons - trafic international	0	0	0	0	0	0
Sillons non-commerciaux						
Total sillons non commerciaux						
Dont LGV						
Total Sillons-jours	0	0		0	0	0

Catégorie d'attribution initiale : Suppression ou modification par :	SILLONS SUPPRIMES		SILLONS MODIFIES	
	Sillons attribués "fermes"		Sillons attribués "fermes"	
	GI	EF	GI	EF
	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours
Sillons commerciaux - Trafic intérieur				
TER (fournir un détail par région)				
Transilien				
TAGV				
TGL				
<i>Dont TET</i>				
<i>Dont Hors TET</i>				
<i>Dont Autres</i>				
Total sillons - trafic intérieur	0	0	0	0
Sillons commerciaux - Trafic international				
TAGV				
TGL				
<i>Dont TET</i>				
<i>Dont Hors TET</i>				
<i>Dont Autres</i>				
Total sillons - trafic international	0	0	0	0
Sillons non-commerciaux				
Total sillons non commerciaux				
<i>Dont LGV</i>				
Total Sillons-jours	0	0	0	0

	Post construction du service	Post traitement des sillons à l'étude
	Sillons-jours	Sillons-jours
Nombre de sillons-jours en trou de régime		

	%
Taux de demandes déclarées irréalisables	

Merci de définir ci-dessous le périmètre et les modalités de calcul du taux de demandes déclarées irréalisables :

Quels sont les motifs impliquant qu'une demande est déclarée irréalisable ? Merci de les lister ci-dessous.

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE

- Sillons fret -

Fréquence de collecte : Annuelle

Merci de préciser les informations suivantes portant sur les demandes de sillons voyageurs et leur traitement, en vous référant aux définitions fournies à l'onglet 1 de la présente annexe. Les informations sont à détailler par demandeur.

La première collecte d'informations concernera :

- l'horaire de service 2015 : tous les tableaux sont à remplir ;

- l'horaire de service 2016 : remplir le tableau "Construction du service" et les indicateurs ;

- l'horaire de service 2017 : remplir le tableau "Construction du service" et l'indicateur "nombre de sillons-jours en trou de régime post construction du service" après publication de l'horaire de service 2017 en septembre.

Dénomination du demandeur :

	CONSTRUCTION DU SERVICE			
	Traitement des demandes au service			
	Sillons demandés	Sillons attribués "fermes"	Sillons "à l'étude"	Sillons non attribués
	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours
Sillons commerciaux fret				
Trafic national				
Trafic international				
Transit				
Total sillons commerciaux	0	0	0	0
Sillons non-commerciaux				
Total sillons non commerciaux				
Total Sillons-jours	0	0	0	0

Total Sillons-kilomètres attribués "fermes"

Catégorie d'attribution initiale :	SILLONS SUPPRIMES		SILLONS MODIFIES	
	Sillons attribués "fermes"		Sillons attribués "fermes"	
	GI	EF	GI	EF
Suppression ou modification par :	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours
Sillons commerciaux fret				
Trafic national				
Trafic international				
Transit				
Total sillons commerciaux	0	0	0	0
Sillons non-commerciaux				
Total sillons non commerciaux				
Total Sillons-jours	0	0	0	0

	ADAPTATION DU SERVICE					
	Suivi des sillons à l'étude			Traitement des demandes en adaptation		
	Sillons affermis	Sillons non attribués	Sillons modifiés ou supprimés par le demandeur	Sillons demandés	Sillons attribués	Sillons non attribués
	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours	Sillons-jours
Sillons commerciaux fret						
Trafic national						
Trafic international						
Transit						
Total sillons commerciaux	0	0	0	0	0	0
Sillons non-commerciaux						
Total sillons non commerciaux						
Total Sillons-jours	0	0	0	0	0	0

	Post construction du service	Post traitement des sillons à l'étude
	Sillons-jours	Sillons-jours
Nombre de sillons-jours en trou de régime		

	%
Taux de demandes déclarées irréalisables	

Merci de définir ci-dessous le périmètre et les modalités de calcul du taux de demandes déclarées irréalisables :

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE

- Capacités travaux -

Fréquence de collecte : Annuelle et trimestrielle

Merci de renseigner les indicateurs ci-dessous relatifs aux capacités travaux.

Nombre de fenêtres (plages) réservées issues du programme général de travaux			Nombre de fenêtres (plages) supplémentaires réservées après publication du programme général de travaux	
jours			jours	
HDS 2015	HDS 2016	HDS 2017	HDS 2015	HDS 2016

Taux de consommation des fenêtres réservées (planches dans plages selon l'outil CAPteur)				
%				
Année 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE
- Trafic -

Fréquence de collecte :
- Annuelle pour l'exercice 2015 ;
- Trimestrielle pour l'exercice 2016.

Les informations ci-dessous portent sur le trafic effectif commercial et non-commercial en trains.km et sont détaillées par région et par EF. Merci de vous référer aux définitions fournies à l'onglet 1 de la présente annexe.

Les informations ci-dessous portent sur le trafic voyageurs :

Libellé Région :

Dénomination de l'EF :

Trafic commercial intérieur : trains.km (origine et destination en France)	2016 - Trafic trimestriel				Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	
TER					0
Transilien					0
TAGV (Train apte à la grande vitesse)					0
TGL (Train grande ligne)					0
Dont TET					0
Dont Hors TET					0
Dont Autres					0
Total Trafic commercial intérieur	0	0	0	0	0

Trafic commercial international : trains.km (origine ou destination hors France)	2016 - Trafic trimestriel				Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	
TAGV					0
TGL					0
Dont TET					0
Dont HORS TET					0
Dont Autres					0
Total Trafic commercial international	0	0	0	0	0

Trafic non commercial : trains.km	2016 - Trafic trimestriel				Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	
Trafic non commercial					0

Trains.km sur lignes électrifiées	2016 - Trimestriel	2015 - Annuel

Les informations ci-dessous portent sur le trafic fret :

Dénomination de l'EF :

	2015 - Trafic annuel		2016 - Trafic trimestriel	
	Trains.km	Tonnes.km brutes	Trains.km	Tonnes.km brutes
Trafic commercial intérieur (origine et destination en France)				
Trafic commercial international (origine ou destination hors France)				
Trafic commercial de transit (origine et destination hors France)				
Sous-Total Trafic commercial	0	0	0	0
Trafic non commercial				
Total Trafic	0	0	0	0

Total trains.km commerciaux	2015 - Trafic annuel					Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	UIC 7 à 9 (SV)	
						0

Total trains.km commerciaux	2016 - Trafic trimestriel					Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	UIC 7 à 9 (SV)	
						0

Trains.km sur lignes électrifiées	2016 - Trimestriel	2015 - Annuel

Trafic commercial intérieur : trains.km (origine et destination en France)	2015 - Trafic annuel				Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	
TER					0
Transilien					0
TAGV (Train apte à la grande vitesse)					0
TGL (Train grande ligne)					0
Dont TET					0
Dont Hors TET					0
Dont Autres					0
Total Trafic commercial intérieur	0	0	0	0	0

Trafic commercial international : trains.km (origine ou destination hors France)	2015 - Trafic annuel				Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	
TAGV					0
TGL					0
Dont TET					0
Dont HORS TET					0
Dont Autres					0
Total Trafic commercial international	0	0	0	0	0

Trafic non commercial : trains.km	2015 - Trafic annuel				Total
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	
Trafic non commercial					0

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE
- Qualité de l'allocation de capacités commerciales -

Fréquence de collecte : Trimestrielle (2016) et Annuelle (2015)

Merci de préciser les informations portant sur des indicateurs de qualité relatifs à l'allocation des capacités commerciales.
Les informations à renseigner portent sur l'ensemble du réseau exploité et pour l'activité globale.
Certains indicateurs sont également à renseigner par demandeur.

collecte trimestrielle périmètre global activité : (données détaillées mensuelles)	T1 2016			T2 2016			T3 2016			T4 2016		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de traitement des minutes supplémentaires à 4 mois												
Nombre de sillons-jour fret concernés par une levée de précarité (restant à traiter) à J – 60												
Nombre de sillons-jour voyageurs concernés par une levée de précarité (restant à traiter) à J – 120												

collecte trimestrielle périmètre global activité:	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Délai moyen (en journées) de réponse à une nouvelle demande en adaptation				
Délai moyen (en journées) de préavis des demandes clients en adaptation				

collecte annuelle périmètre global activité :	HDS 2016
Nombre de sillons-jour du préconstruit affectés par des travaux (à la date de publication du service)	

collecte trimestrielle périmètre par demandeur :

Dénomination du demandeur : _____

	T1 2016			T2 2016			T3 2016			T4 2016		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de traitement des minutes supplémentaires à 4 mois												
Nombre de sillons-jour fret concernés par une levée de précarité (restant à traiter) à J – 60												
Nombre de sillons-jour voyageurs concernés par une levée de précarité (restant à traiter) à J – 120												

collecte trimestrielle périmètre par demandeur :

Dénomination du demandeur : _____

	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Délai moyen (en journées) de réponse à une nouvelle demande en adaptation				
Délai moyen (en journées) de préavis des demandes clients en adaptation				

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE

- Qualité de l'exploitation -

Fréquence de collecte : Annuelle (2015) et Trimestrielle (2016)

Merci de préciser les informations portant sur des indicateurs de qualité relatifs à l'allocation des capacités.

Les informations à renseigner portent sur l'ensemble du réseau exploité et pour l'activité globale.

Certains indicateurs sont également à renseigner par demandeur.

	Année 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
collecte trimestrielle périmètre global activité :					
Régularité à 5 minutes toutes causes (Moyenne des minutes perdues aux 100 km par rapport à l'horaire prévu)					
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre GI (SAP) <i>dont cumul minutes perdues causes GI "internes"</i>					
Nombre d'événements-origines ("EO") maîtrisables GI					
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre EF (SAP)					
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre Autres (SAP)					

collecte annuelle périmètre global activité :

	Année 2015
Répartition des minutes perdues pour causes GI (SAP):	en minutes
Défaillance infrastructure	
Gestion des chantiers travaux	
Ralentissement forfaitaire	
Gestion des circulations	
Malveillance affectant le GI	
Intempéries affectant le GI	
Incidents liés à tiers affectant le GI	
Autres causes externes GI	

Répartition des minutes perdues pour causes EF (SAP):

	Année 2015
	en minutes
Préparation des trains	
Défaillance matériel roulant	
Escale	
Conduite des trains	
Non-respect de marche tracée	
Malveillance affectant l'EF	
Intempéries affectant l'EF	
Incidents liés à tiers affectant l'EF	
Autres causes externes EF	

Répartition des minutes perdues pour causes Autres (SAP):

	Année 2015
	en minutes
Cause 1 (merci de lister toutes les autres causes)	
Cause 2	
Cause 3	
...	
...	
...	

Collecte annuelle par EF :

Dénomination de l'EF :	
------------------------	--

	Année 2015				
	Train de voyageurs				Train de fret
	Régional hors IdF	Régional IdF	TAGV	Train Grandes Lignes	
Régularité à 5 minutes toutes causes (Moyenne des minutes perdues aux 100 km par rapport à l'horaire prévu)					
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre GI (SAP) <i>dont cumul minutes perdues causes GI "internes"</i>					
Nombre d'événements-origines ("EO") maitrisables GI					
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre EF (SAP)					
Cumul des minutes perdues - causes Périmètre Autres (SAP)					

Collecte annuelle par EF :

Dénomination de l'EF :	
------------------------	--

	Année 2015				
	Train de voyageurs				Train de fret
	Régional hors IdF	Régional IdF	TAGV	Train Grandes Lignes	
Répartition des minutes perdues pour causes GI (SAP):					
Défaillance infrastructure					
Gestion des chantiers travaux					
Ralentissement forfaitaire					
Gestion des circulations					
Malveillance affectant le GI					
Intempéries affectant le GI					
Incidents liés à tiers affectant le GI					
Autres causes externes GI					

Collecte annuelle par EF :

Dénomination de l'EF :	
------------------------	--

	Année 2015				
	Train de voyageurs				Train de fret
	Régional hors IdF	Régional IdF	TAGV	Train Grandes Lignes	
Répartition des minutes perdues pour causes EF (SAP):					
Préparation des trains					
Défaillance matériel roulant					
Escale					
Conduite des trains					
Non-respect de marche tracée					
Malveillance affectant l'EF					
Intempéries affectant l'EF					
Incidents liés à tiers affectant l'EF					
Autres causes externes EF					

Collecte annuelle par EF :

Dénomination de l'EF :	
------------------------	--

	Année 2015				
	Train de voyageurs				Train de fret
	Régional hors IdF	Régional IdF	TAGV	Train Grandes Lignes	
Répartition des minutes perdues pour causes Autres (SAP):					
Cause 1 (merci de lister toutes les autres causes)					
Cause 2					
Cause 3					
...					
...					
...					

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE

- Qualité de l'infrastructure -

Fréquence de collecte : Annuelle (2015) et Trimestrielle (2016)

Merci de préciser les informations portant sur des indicateurs de qualité relatifs à l'infrastructure (maintenance, état de l'infrastructure).

Les informations à renseigner portent sur l'ensemble du réseau exploité et pour l'activité globale.

Certains indicateurs sont également à renseigner par catégories UIC.

Etat de l'infrastructure :

	Année 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Cumul kilométrique des limitations permanentes de vitesse :	Nombre de kilomètres				
LGV					
UIC 2 à 4					
UIC 5 et 6					
UIC 7 à 9 (AV)					
UIC 7 à 9 (SV)					
Total					

Nivellement longitudinal des voies (NL d'état) :

	Année 2015
LGV	
UIC 2 à 4	
UIC 5 et 6	
UIC 7 à 9 (AV)	
UIC 7 à 9 (SV)	
Total	

indicateurs maintenance :

	Année 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes	Minutes
Temps moyen d'indisponibilité après incident (global activité)					

Suivi des "Gopeq" (grande opération programmée équivalent) :

	2015	
	Activité annuelle	
	Nombre de kilomètres	Coût du Gopeq
LGV		
UIC 2 à 4		
UIC 5 et 6		
UIC 7 à 9 (AV)		
UIC 7 à 9 (SV)		
Total		

INFORMATIONS SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Fréquence de collecte : Annuelle
Période couverte : Exercice 2015

Documents à fournir :

- Le compte de résultat de l'entreprise
- Le bilan de l'entreprise
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'entreprise

Les éléments de bilan à compléter ci-dessous concernent le périmètre global de l'activité du GI et sont à fournir en norme sociale française.

au 31/12/2015

Capitaux propres	
Dont capital social	
Dont résultat net	
Dettes financière nette (1)+(2)-(3)+(4)+(5)	0
Dettes financières (1)	
Concours bancaires courants (2)	
Autres dettes CT * (3)	
Disponibilités (4)	
Valeurs mobilières de placement (5)	

() engagements de crédit-bail, comptes courants d'associés, provisions pour charges, participation des salariés.*

Merci de détailler les informations suivantes au 31/12/2015, par catégorie de voies UIC. Il est demandé de remplir les deux tableaux ci-dessous par établissements (par exemple: infrapôles ou EIC dans le cas du RFN, périmètre portuaire) ou par région lorsque l'information est disponible.

Libellé établissement/région :						
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	UIC 7 à 9 (SV)	Total
Charges d'exploitation						0

Libellé établissement/région :						
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	UIC 7 à 9 (SV)	Total
Charges d'entretien						0

Libellé établissement/région :						
	LGV	UIC 2 à 4	UIC 5 et 6	UIC 7 à 9 (AV)	UIC 7 à 9 (SV)	Total
Investissements de renouvellement effectués en 2015						0

Les informations ci-dessous portent sur l'activité liée au transport de voyageurs :

Dénomination de l'entreprise :

	Redevances d'accès	Redevances de réservation	Redevances de circulation	Redevances de circulation électrique	Redevances quai
Transport national					
TER					
Transilien					
TAGV					
TGL					
<i>Dont TET</i>					
<i>Dont Hors TET</i>					
<i>Dont Autres</i>					
Total transport national	0	0	0	0	0
Transport international					
TAGV					
TGL					
<i>Dont TET</i>					
<i>Dont Hors TET</i>					
<i>Dont Autres</i>					
Total transport international	0	0	0	0	0
Trains non-commerciaux					
TOTAL	0	0	0	0	0

Les informations ci-dessous portent sur l'activité liée au transport de marchandises :

Dénomination de l'entreprise :

	Redevances de réservation	Redevances de circulation	Redevances de circulation électrique	Total
	€	€	€	€
Transport national				0
Transport international				0
Transport en transit				0
Trains non commerciaux				0
TOTAL	0	0	0	0

Compensations fret perçues

Les éléments comptables à compléter ci-dessous concernent le périmètre global de l'activité du GI pour l'exercice 2015 :

	Montant (€)
Redevances d'infrastructure (1)	
Autres produits (2)	
Chiffre d'affaires (1)+(2) = (3)	0
Autres produits d'exploitation (4)	
<i>Dont subventions d'exploitation (Etat)</i>	
TOTAL Produits (3)+(4) = (5)	0

Coût de la gestion du réseau (*) (**) (6)	
<i>Dont entretien du réseau</i>	
<i>Dont exploitation du réseau</i>	
<i>Dont autres</i>	
Autres achats et charges externes (**) (7)	
<i>Dont sous traitance</i>	
Autres charges de personnel (8)	
Impôts et taxes (9)	
Autres charges (10)	
TOTAL Charges (6)+(7)+(8)+(9)+(10)=(11)	0

Marge Opérationnelle (5)-(11) = (12)	0
---	---

Dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises de subventions d'investissement (13)	
Résultat d'exploitation (12)-(13) = (14)	0
Produits financiers (15)	
Charges financières (16)	
<i>Dont Intérêts et charges assimilées sur la dette</i>	
Résultat financier (15)-(16)=(17)	0
Résultat courant avant impôt (14)+(17)=(18)	0

Résultat exceptionnel (19)	
Impôt sur les sociétés (20)	
Résultat net (18)+(19)-(20)=(21)	0

(*) y compris les charges de personnel

(**) montant net de production immobilisée

Préciser les "Autres produits" (2)	
Préciser les "Autres produits d'exploitation" (4)	
Préciser les "Autres charges" (10)	

Annexe 2 - Exploitants d'installations de service

Liste et définition des informations à transmettre à l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières par les exploitants d'installation de service

MODALITES

Ce fichier est composé de **4 onglets**.

Les exploitants d'installation de service doivent compléter intégralement les cellules grisées des onglets 2 à 4

:

1. Définitions
2. Informations sur l'exploitant d'installation de service (onglet Exploitant)
3. Utilisation des installations de service (onglet Utilisation des IS)
4. Résultats économiques et financiers (onglet REF)

Les exploitants d'installations de service sont invités à fournir à l'Autorité tous documents et/ou précisions complémentaires susceptibles de permettre à l'Autorité d'analyser au mieux les informations collectées dans le cadre de la présente Décision.

Dans tout le document, l'acronyme IS signifie "Installation de service".

Les informations listées ci-dessous doivent être spécifiées dans les onglets 3 et 4 de la présente annexe.

Informations sur l'utilisation des installations de service (onglet 3)

Libellé	Format de l'information	Définition	Fréquence de collecte
Technicentres de maintenance	Liste	Fournir la liste et les coordonnées GPS des technicentres de maintenance exploités.	Annuelle
Ateliers de maintenance	Liste	Fournir la liste et les coordonnées GPS des ateliers de maintenance au sein des technicentres, ainsi que tous les autres ateliers de maintenance effectuant de la maintenance légère.	Annuelle
Nombre d'opérations effectuées sur installations de maintenance légère	Liste	Fournir par technicentre/atelier le nombre annuel total d'opérations effectuées sur les installations de maintenance légère. L'information est à détailler entre les opérations réalisées pour compte propre et les opérations faites pour et/ou par des tiers. Toutes les opérations de maintenance sont concernées, que celles-ci soient régulées ou non.	Annuelle

Nombre d'opérations effectuées sur installations de maintenance lourde	Liste	Fournir par technicentre/atelier le nombre annuel total d'opérations effectuées sur les installations de maintenance lourde. L'information est à détailler entre les opérations réalisées pour compte propre et les opérations faites pour et/ou par des tiers. Toutes les opérations de maintenance sont concernées, que celles-ci soient régulées ou non.	Annuelle
Stations gazole / autres points d'approvisionnement utilisés	Liste	Fournir la liste et les coordonnées GPS des stations gazoles et autres points d'approvisionnement exploités sur la période concernée. Indiquer pour chaque installation, le volume de carburant fourni.	Annuelle
Gares de triage à gravité	Liste	Fournir la liste et les coordonnées GPS des gares de triage à gravité exploitées sur la période concernée. Indiquer les quantités facturées pour le triage à gravité et pour l'utilisation des voies de service.	Annuelle
Cours de marchandises	Liste	Fournir la liste et les coordonnées GPS des cours de marchandises exploités sur la période concernée, ainsi que les durées facturées (en jours ou en heures selon l'exploitant).	Annuelle
Gares voyageurs d'intérêt national	Liste	Pour les gares d'intérêt national uniquement: fournir le libellé et code UIC, le nombre total de mouvements de trains (départs et arrivées) par gare et le nombre de passagers ayant transité dans la gare sur la période considérée.	Annuelle
CTC	Liste	Fournir la liste et les coordonnées GPS des chantiers de transport combiné exploités sur la période concernée. Indiquer les niveaux d'utilisation par CTC en volume d'UTI traités et nombre de trains.	Annuelle

Informations économiques et financières (onglet 4)

Libellé	Format de l'information	Définition	Fréquence de collecte
Redevances gares de voyageurs	k€	Montant total des redevances perçues pour l'accès aux gares ferroviaires (hors redevances quai)	Annuelle
Charges d'accès aux stations combustible	k€	Montant total perçu pour l'accès aux stations gazole et aux autres points d'approvisionnement. Détailler également la prestation de pilotage.	Annuelle
Charges d'accès aux centres de maintenance	k€	Montant total perçu pour l'accès aux centres de maintenance. Détailler également le montant des prestations d'analyse des risques professionnels, de la prestation de pilotage, de l'utilisation des installations.	Annuelle

Charges d'accès aux sites d'approvisionnement en sable	k€	Montant total perçu pour l'accès aux sites d'approvisionnement en sable. Détailler également le montant des prestations de pilotage, de fourniture de sable et d'utilisation des installations.	Annuelle
Charges d'accès aux voies de service	k€	Montant total perçu pour l'accès aux voies de service. L'information est détaillée par usage.	Annuelle
Redevances gares de triage	k€	Montant total des redevances perçues pour l'accès aux gares de triage. Détailler le montant perçu pour la prestation d'usage des sites de tri à gravité et l'usage des voies de service.	Annuelle
Charges d'accès aux passerelles de visite de toiture	k€	Montant total perçu pour l'accès aux passerelles de visite de toiture. Détailler la prestation de pilotage et l'utilisation des installations.	Annuelle
Charges d'accès aux chantiers de transport combiné	k€	Montant total perçu pour l'accès aux chantiers de transport combiné.	Annuelle
Charges d'accès aux cours de marchandises	k€	Montant total perçu pour l'accès aux cours de marchandises. L'information est détaillée selon le gestionnaire.	Annuelle

INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT

Informations à compléter/mettre à jour à chaque envoi de fichier

Nom de l'entreprise/ Dénomination sociale		
Forme juridique de l'entreprise		
N° SIREN de l'entreprise		
Nom du groupe / Dénomination sociale du groupe, le cas échéant		
N° SIREN du groupe, le cas échéant		

NOM et prénom de l'interlocuteur répondant		
Fonction		
Téléphone		
Courriel		

Propriété / actionariat de l'entreprise	
Identité	Parts (%)

	Centre de maintenance	Gare de voyageurs	Gares de triage	Cours de marchandises	Chantier de transport combiné
Exploitez-vous ce type d'installation?					
Si oui, nombre d'IS en France					

	Station d'approvisionnement en combustible	Installation de sablage	Passerelle de visite de toitures
Exploitez-vous ce type d'installation?			
Si oui, nombre d'IS en France			

